

PLAN TRIENNAL 2022 – 2023 - 2024 :

Plan Financier



1. Introduction

Fin 2015, l'obligation d'établir des plans triennaux a été formalisée à l'article 72 de la Loi organique des CPAS : « deux fois par législature, au premier et au quatrième budget, est joint un plan triennal. Le premier plan triennal est accompagné d'un programme de politique générale qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux et les moyens budgétaires qui s'y rapportent. (...) ». La première année du plan triennal constitue donc la base du budget annuel et une préfiguration des futurs budgets annuels des deux années suivantes.

Dans la circulaire émise en date du 19 juillet 2021, Bruxelles Pouvoir Locaux demande de réaliser le plan triennal 2022-2023-2024 dans le cadre de l'élaboration du budget de l'exercice 2022.

Le plan triennal est composé de 2 volets:

- * Une note d'orientation qui comporte les axes fondamentaux et les choix budgétaires qui en découlent ainsi que les mesures structurelles à adopter afin d'optimiser la gestion et atteindre les objectifs d'équilibre budgétaire ;
- * Un plan financier, de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous forme d'estimations et de perspectives.

Le présent document passe en revue le plan financier 2022-2023-2024. Les hypothèses retenues ainsi que les impacts sur la dotation communale y sont détaillés.

2. Plan triennal 2022-2023-2024

Voici une vue reprenant tant le budget d'exploitation que le budget d'investissement par rubrique :

		Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2023-2022	Plan 2024-2023
EXPLOITATION						
60 - Prestations		91.015.400,00	93.756.500,00	108.023.300,00	2.741.100,00	14.266.800,00
61 - Transferts		154.777.300,00	158.908.600,00	164.823.400,00	4.131.300,00	5.914.800,00
62 - Produits Financiers		3.700,00	3.700,00	3.700,00	0,00	0,00
70 - Personnel		153.533.700,00	156.702.800,00	178.884.500,00	3.169.100,00	22.181.700,00
71 - Fonctionnement		34.384.700,00	35.566.700,00	36.717.800,00	1.182.000,00	1.151.100,00
72 - Redistribution		130.659.800,00	134.950.900,00	140.355.800,00	4.291.100,00	5.404.900,00
7X - Charges financières		5.716.600,00	5.276.100,00	4.968.400,00	-440.500,00	-307.700,00
INVESTISSEMENTS					0,00	0,00
80 - Intervention		24.038.500,00	2.325.500,00	8.726.100,00	-21.713.000,00	6.400.600,00
81 - Aliénations		4.927.000,00	9.602.000,00	3.775.500,00	4.675.000,00	-5.826.500,00
82 - Financement		15.966.400,00	8.925.000,00	39.402.700,00	-7.041.400,00	30.477.700,00
90 - Contributions		100.000,00	100.000,00	100.000,00	0,00	0,00
91 - Investissements		40.980.000,00	26.252.300,00	74.702.300,00	-14.727.700,00	48.450.000,00
92 - Dette		13.980.800,00	15.408.500,00	16.630.000,00	1.427.700,00	1.221.500,00
67 - Solde prélèvements	exploitation	9.066.900,00	4.537.300,00	4.513.000,00	-4.529.600,00	-24.300,00
87 - Solde prélèvements	investissement	-3.288.100,00	6.080.600,00	23.496.300,00	9.368.700,00	17.415.700,00
66-76 - Résultat		-82.848.500,00	-90.118.100,00	-99.594.800,00	-7.269.600,00	-9.476.700,00

2.1. Hypothèses

Les hypothèses retenues dans le cadre de l'élaboration du plan triennal sont les suivantes :

- Indexation de 2 % des frais de personnel, de fonctionnement, des dépenses de redistribution et des recettes y relatives tant en 2023 qu'en 2024 ;
- Augmentation structurelle du revenu d'intégration (2021-2024) de 2,6875 % au 01 janvier 2023 ainsi qu'au 01 janvier 2024 ;
- Taux de cotisation de pension de base fixé à 45% en 2023 et 2024 ;
- Création de la nouvelle antenne Masoin au sein du Département de l'Action Sociale en 2023 impliquant l'engagement supplémentaire de 14 agents ainsi que la prévision de frais de fonctionnement administratif ;
- Engagements supplémentaires de 5 niveaux A et 5 niveaux B en 2023 et en 2024 ;
- Pas de prolongation en 2023 et 2024 des subsides spéciaux Covid ;
- Projection du taux d'occupation des MR/MRS ;
- Développement de nouveaux projets impliquant une hausse du budget des aides en nature (100.000 €) ainsi que des frais de fonctionnement (100.000 €) en 2023 et en 2024 ;
- FSAS en fonction de la circulaire régionale : 4.609.177,62 € en 2023 et 5.158.972,19 € en 2024 ;
- Facteur de responsabilisation calculé sur base des estimations du SPF Pension et en tenant compte du maintien de la réduction de 50% de la prime payée du second pilier et de la fin du système d'avance en 2023;
- Adaptation des charges financières en fonction du tableau d'amortissement existant ainsi que des nouveaux projets (fonction du plan pluriannuel) ;
- Ne tient pas compte d'une reprise probable de l'association Chapitre XII – Renobru.

2.2. Impacts sur la dotation communale

	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2023-2022	Plan 2024-2023
<i>Dotation de la commune</i>	<i>82.848.500,00</i>	<i>90.118.100,00</i>	<i>99.594.800,00</i>	<i>7.269.600,00</i>	<i>9.476.700,00</i>

Nous observons **une augmentation de la dotation communale de 2022 à 2023 de 7.269.600 €**(8,7 %). Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Impact net des prélèvements : - 3.755.800 € dont principalement les prélèvements exceptionnels 2022 sur les fonds « résultat de la liquidation du Heysel » (1.446.400 €), « résultat de la liquidation de Pacheco » (1.922.500 €), « résultat de la liquidation de l'ASBL Habitat logement » (36.000 €), du don Budens (120.000 €) et le différentiel 1.000 logements (103.200 €),...;
- Impact de l'indexation : - 2.076.500 € ;
- Impact de la nouvelle antenne Masoin : - 887.000 € ;
- Impact de l'évolution « charges financières et loyers supplémentaires » : - 781.700 € ;
- Impact du personnel supplémentaire : - 535.700 € ;
- Impact de l'augmentation structurelle des aides (2,6875%) : - 499.200 € ;
- Impact du facteur de responsabilisation : - 465.900 € ;
- Impact du développement de nouveaux projets : - 200.000 € ;
- Impact de l'augmentation du taux de cotisation pension (45 %) : -181.300 € ;
- Impact du FSAS : + 549.500 € ;
- Impact des activités MR/MRS : + 1.564.000 €.

Nous observons **une augmentation de la dotation communale de 2023 à 2024 de 9.476.700 €**(10,5 %). Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Impact du facteur de responsabilisation : - 6.996.200 € ;
- Impact de l'indexation : - 2.114.100 € ;
- Impact de l'évolution «charges financières/des loyers supplémentaires» : -1.042.200 € ;
- Impact du personnel supplémentaire : - 535.700 € ;
- Impact de l'augmentation structurelle des aides (2,6875%) : - 522.900 € ;
- Impact du développement de nouveaux projets : - 200.000 € ;
- Impact net des prélèvements : + 63.700 € dont notamment le différentiel 1.000 logements;
- Impact du FSAS : + 549.800 € ;
- Impact des activités MR/MRS: + 1.320.900 €.

Il est à noter que les données chiffrées reprises dans le tableau ci-dessus sont communiquées, pour les plans 2022/2023/2024, sous réserve des changements législatifs, de l'évolution de la conjoncture économique,...

2.3. Investissements 2023-2024

	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
91 - Investissements	40.980.000,00	26.252.300,00	74.702.300,00

Voici le détail des investissements projetés en 2023 et 2024 :

Exercice 2023	Investissements	Subsides	Emprunts	Fds propres
Patrimoine privé	18.775.746 €	5.209.915 €	4.317.919 €	9.247.912 €
Plan 750 logements (Plan Habitants)	11.641.677 €	4.301.286 €	1.671.719 €	5.668.672 €
Angle rue haute - rue de l'Abricotier	9.893.838 €	3.186.941 €	1.671.719 €	5.035.178 €
Bld de Waterloo, 135	134.640 €	0 €	0 €	134.640 €
Masui 111	357.345 €	357.345 €	0 €	0 €
Quai au Foin 1 à 5	1.255.854 €	757.000 €	0 €	498.854 €
Projets immobiliers en cours	445.895 €	0 €	0 €	445.895 €
850 Logements-Willems 10-11-12 (P A/08/3)	345.895 €	0 €	0 €	345.895 €
Décomptes finaux tous sites confondus	100.000 €	0 €	0 €	100.000 €
Normes énergétiques	500.000 €	0 €	0 €	500.000 €
Maintenance / remises en état locatif	2.776.200 €	0 €	2.646.200 €	130.000 €
PDV 2021/2025	317.688 €	301.860 €	0 €	15.828 €
Aménagement/valorisation terrains	430.000 €	0 €	0 €	430.000 €
Prospection immobilière	1.250.000 €	0 €	0 €	1.250.000 €
Plan général de rénovation	1.414.286 €	606.769 €	0 €	807.517 €
Patrimoine public	7.476.448 €	1.808.242 €	3.373.953 €	2.294.253 €
corporate software et hardware informatique	579.375 €	0 €	579.375 €	0 €
Investissement récurrents (tous services confondus)	1.935.400 €	0 €	1.266.578 €	668.822 €
Repas en vrac	720.000 €	0 €	720.000 €	0 €
Service du linge	300.000 €	0 €	0 €	300.000 €
Mise en conformité/rénovation bâtiments	3.133.673 €	1.808.242 €	0 €	1.325.431 €
Travaux et équipements non-récurrents	808.000 €	0 €	808.000 €	0 €
Total général	26.252.194 €	7.018.157 €	7.691.872 €	11.542.165 €

Exercice 2024	Investissements	Subsides	Emprunts	Fds propres
Patrimoine privé	71.634.770 €	21.619.165 €	36.041.718 €	13.973.887 €
Plan 750 logements (Plan Habitants)	29.978.554 €	5.236.392 €	14.770.481 €	9.971.681 €
Allée des Moutons	5.752.549 €	2.083.776 €	2.527.376 €	1.141.397 €
Haute 342 (P A/10/56)	67.692 €	0 €	0 €	67.692 €
Parc Royal	277.930 €	0 €	68.963 €	208.967 €
Plateau du Heysel	8.500.000 €	0 €	7.352.194 €	1.147.806 €
Quai au Foin 1 à 5	32.638 €	0 €	0 €	32.638 €
Rue du Poignon	3.202.944 €	1.189.188 €	2.013.756 €	0 €
Rue Ernest Masoin	5.394.521 €	600.000 €	250.729 €	4.543.792 €
Rue Hembbeck	6.750.280 €	1.363.428 €	2.557.463 €	2.829.389 €
Projets immobiliers en cours	32.216.893 €	13.451.011 €	17.902.021 €	863.861 €
850 Logements-Pacheco	32.116.893 €	13.451.011 €	17.902.021 €	763.861 €
Décomptes finaux tous sites confondus	100.000 €	0 €	0 €	100.000 €
Normes énergétiques	500.000 €	0 €	0 €	500.000 €
Maintenance / remises en état locatif	2.781.200 €	0 €	2.646.200 €	135.000 €
PDV 2021/2025	3.063.837 €	2.324.993 €	723.016 €	15.828 €
Aménagement/valorisation terrains	430.000 €	0 €	0 €	430.000 €
Prospection immobilière	1.250.000 €	0 €	0 €	1.250.000 €
Plan général de rénovation	1.414.286 €	606.769 €	0 €	807.517 €
Patrimoine public	3.067.400 €	0 €	2.215.678 €	851.722 €
corporate software et hardware informatique	832.000 €	0 €	832.000 €	0 €
Investissement récurrents (tous services confondus)	1.935.400 €	0 €	1.383.678 €	551.722 €
Service du linge	300.000 €	0 €	0 €	300.000 €
Total général	74.702.170 €	21.619.165 €	38.257.396 €	14.825.609 €

Table des matières

1. Introduction	2
2. Plan triennal 2022-2023-2024	3
2.1. Hypothèses	3
2.2. Impacts sur la dotation communale	4
2.3. Investissements 2023-2024	5